

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un bilan d'activités positif pour l'Adasea de la Marne

Lors de son assemblée générale le 17 mai dernier, l'Adasea de la Marne a présenté à ses adhérents et à ses partenaires le bilan 2023 de ses différentes activités : installation, transmission, accompagnement des exploitants en difficulté et environnement.

L'Adasea assure une mission de service public auprès de la profession agricole et des agriculteurs et viticulteurs par convention avec la DDT, le Département de la Marne, la DRAAF et la Région Grand Est. Son objectif est de maintenir et développer une dynamique sur son territoire via les volets économique (Installation, Transmission), social (accompagnement des agriculteurs en difficultés via le dispositif REAGIR) et environnemental.

Installation : de plus en plus de candidats sans capacité agricole

En 2023, 193 personnes ont été reçues par le Point Accueil Installation (PAI), une fréquentation en léger recul de 9,4% comparé à 2022 : 66 % pour une installation en agriculture et 34 % en viticulture. 24% n'étaient pas d'origine agricole ou viticole, proportion stable depuis quelques années. La part du public reçu n'ayant pas la capacité agricole lors du rendez-vous (53%) continue de progresser (46% en 2022, 39% en 2021).

44% des projets d'installation (contre 49% en 2022) comportent au moins une pratique agroécologique hors agriculture bio (certification HVE, plantation de haie, agriculture de conservation, enherbement des vignes...), beaucoup plus en viticulture (58% des projets) que dans les autres productions (37% des projets agricoles).

Dans la Marne, le nombre d'installations aidées est relativement constant : 54 en 2023 (contre 50 en 2022 et 54 en 2021) dont 30 en agriculture, 21 en viticulture et 3 en exploitation mixte agriculture et viticulture. Le montant de la DJA en 2023 est de 24 196 € contre 23 155 € en 2022.

Transmission : 91% dans le cadre familial

Le Point Info Transmission (PIT) a reçu 34 futurs cédants en 2023 (contre 39 en 2022) : 51% en agriculture et 49% en viticulture. L'agriculture biologique est présente dans 3% des projets de transmission. L'âge moyen des cédants est de 62 ans (contre 60 en 2022). Lors du rendez-vous au PIT, 97% des cédants ont un repreneur identifié (contre 79% en 2022) : dans 91% des cas, il est issu du cadre familial. 90% des repreneurs identifiés sont des futurs installés. Tous les futurs cédants ont entamé la préparation de l'outil de production à transmettre mais seulement 9% d'entre eux ont établi

la valeur de cession de leur exploitation. « *Un suivi des futurs cédants est mis en place sur trois ans, explique **Caroline Ledeuil, conseillère PAI-PIT**. L'objectif est de faire le point sur l'avancée du projet de transmission, de vérifier que le cédant trouve bien toutes les réponses à ses questions. Ce suivi est fortement apprécié par les exploitants car il leur permet notamment de relancer leur réflexion sur leur cessation d'activité.* »

« *Malgré les efforts de toute la profession, le nombre d'exploitations baissent inéluctablement dans la Marne comme partout en France, constate **Constant Floquet, président de l'Adasea**. Pour aider les jeunes à s'installer, il faut se poser deux questions importantes : comment avoir accès aux exploitations qui se cèdent et comment avoir accès aux capitaux pour racheter ces exploitations, notamment pour les candidats à l'installation non issus du milieu agricole pour qui c'est encore plus compliqué vu les montants de reprise des exploitations dans la Marne.* »

Exploitants en difficulté : des entrées en baisse

105 personnes ont été suivies par le dispositif REAGIR en 2023 (116 en 2022) pour 98 exploitations. 15 personnes (pour 14 exploitations) sont entrées dans le dispositif en 2023 (31 en 2022). 26 en sont sorties (contre 28 en 2022) dont 20 positivement (départs en retraite, maintien de l'activité avec amélioration, reconversion...). Les exploitants entrés en 2023 sont installés en majorité en grandes cultures (73% contre 52% en 2022). Si la proportion de viticulteurs redescend à 20% (contre 36% en 2022), en tendance elle est en hausse depuis 2017. Les exploitants suivis en 2023 (c'est-à-dire ceux déjà présents au 1^{er} janvier 2023 et ceux entrés en 2023) ont poussé la porte de REAGIR pour des raisons économiques (78%), des problèmes santé (11%), d'entente (6%) ou juridiques (5%). « *L'année 2023 est une année un peu particulière, explique **Marie Decovemaker, accompagnatrice REAGIR**. Suite à la bonne récolte 2022, la part d'exploitants entrés dans le dispositif REAGIR en 2023 pour des raisons économiques est moindre que pour l'ensemble des exploitants suivis (60% contre 78%).* »

REAGIR a également réalisé cinq sessions de formation sur la thématique « Savoir réagir face à une personne en souffrance et savoir se protéger » à destination des conseillers des OPA. 34 stagiaires l'ont suivie. « *Pour l'avenir, nous ne devrions pas descendre en-dessous d'une centaine d'exploitations aidées par REAGIR chaque année car la conjoncture économique reste difficile à maîtriser pour certains, sans compter les aléas climatiques et d'autres inconnues* », estime Constant Floquet.

Plan mal-être : l'Adasea chef de file avec la MSA

Les principaux acteurs impliqués dans l'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Marne ont été identifiés et agréés par l'Etat en tant que chef de file du Comité plénier du Plan Mal Etre pour la MSA et chef de file du Comité technique pour l'Adasea. Le comité plénier définit la stratégie du Plan Mal Etre que le comité technique traduit en actions concrètes. Leur rôle se concentre sur la coordination d'actions de prévention sur le mal être et l'émergence d'actions collectives partagées entre les acteurs clés du département. Des actions concrètes ont déjà eu lieu en 2023 : constitution de quatre groupes de travail ("Santé mentale des personnes en milieu agricole et prévention des suicides", «Enjeux de connaissance de gestion», «Formations relatives à la prévention primaire», «Accès au droit»), formation Sentinelles, conférence lors de la Foire de Châlons sur le thème «Prévention –Détection : comment agir en amont pour faciliter le bien être ? », interventions dans les lycées agricoles...

Développer la biodiversité

Un territoire agricole et viticole dynamique, c'est également un territoire avec une biodiversité très riche : flore, faune sauvage, avifaune, pollinisateurs... L'Adasea accompagne le développement de cette biodiversité sur le territoire champardennais. « Elle intervient auprès de Symbiose sous forme de prestation pour les missions de montage de projets, d'animation des comités de suivi de ces projets, de coordination des projets, de rédaction d'appel à projets, de recherche de financeurs et de communication », précise **Bérénice Goin, animatrice environnement**. En 2023, l'action s'est focalisée sur la trame verte et bleue et sur les projets d'innovation et de partenariats scientifiques. L'Adasea œuvre également au niveau national via Epiterre.

Suite à l'assemblée générale statutaire, une **table ronde** a été organisée sur la thématique « **S'installer en agriculture : passion et gestion, un duo gagnant ?** » (voir en annexe). L'Adasea constate en effet que de plus en plus de futurs installés ne sont pas suffisamment formés, ont des difficultés à lire les documents comptables. Certains se retrouvent malheureusement dans le dispositif REAGIR quelques années plus tard. Face à ce constat, l'Adasea a souhaité en analyser les raisons, les conséquences et les leviers d'amélioration.

L'Adasea reçoit les financements publics de l'Etat et de la Région Grand Est pour les activités Installation - Transmission, du Département de la Marne et de la Région Grand Est pour le dispositif Réagir.

Pour en savoir plus :

*Retrouvez le détail de toutes les activités de l'Adasea dans le **rapport d'activité 2023** :*
<https://www.adaseamarne.fr/actualites-medias/nos-publications/>

Contact Presse :

Julie Portejoie, directrice Adasea 51 – julie.portejoie@adasea.net – 06 24 99 04 49

Assemblée Générale de l'Adasea de la Marne

Table Ronde

« S'installer en agriculture : passion et gestion, un duo gagnant »

L'Adasea de la Marne qui porte le PAI (Point Accueil Installation), le PIT (Point Info Transmission) et le dispositif REAGIR (accompagnement des exploitants en difficulté) constate que de plus en plus de futurs installés ne sont pas suffisamment formés, ont des difficultés à lire les documents comptables. Certains se retrouvent malheureusement dans le dispositif REAGIR quelques années plus tard. Face à ce constat, l'Adasea a souhaité en analyser les raisons, les conséquences et les leviers d'amélioration au travers d'une table ronde « S'installer en agriculture : passion et gestion, un duo gagnant » lors de son assemblée générale le 17 mai dernier.

Les raisons de cette situation

Ce constat est également partagé par les Jeunes Agriculteurs de la Marne et le Groupe des jeunes Vignerons (GDJ). « *Les jeunes qui s'installent ont souvent de grosses lacunes en termes de gestion de l'exploitation ou de techniques de production* », souligne **Julien Boucquemont, président des JA de la Marne**. « *S'y ajoute la gestion du personnel* », poursuit **Guillaume Guerre, ancien président GDJ**.

Les raisons sont multiples. Lors de la formation initiale, les jeunes doivent s'orienter vers la gestion ou la technique. « *En général, ils sont plus intéressés par la technique, d'autant plus que lorsqu'ils s'installent avec leurs parents, ces derniers gèrent souvent la partie administrative* », souligne **Adeline Léger, enseignante en gestion en BTS ACSE au lycée agricole de Thillois**. Or devenir chef d'exploitation nécessite de maîtriser les deux aspects. Pour **Claude Meilleur, conseiller compétence pour le CEPPP⁽¹⁾ et directeur du CRFPS⁽²⁾**, les jeunes côtoyés au stage 21h et au CEPPP ne maîtrisent pas moins la comptabilité que par le passé. « *Les chefs d'exploitation doivent surtout, aujourd'hui, faire face à beaucoup plus d'incertitudes que par le passé, ce qui complexifie la prise de décision. En sortant de formation initiale, les jeunes savent lire un bilan et un compte de résultat mais s'ils ne savent pas se projeter, analyser la situation, cela ne leur servira pas beaucoup.* »

Seconde raison : beaucoup de jeunes sont installés par leurs parents. « *C'est un gros problème car le jeune ne comprend pas ce qu'il fait au moment de l'installation, souligne Julien Boucquemont. Quand les parents partent en retraite cinq à dix ans plus tard, il doit alors prendre des décisions seul et se retrouve perdu car depuis le jour de son installation, il a fait ce que ses parents lui disaient de faire !* »

De plus, le coût de reprise d'une exploitation beaucoup plus élevé aujourd'hui que pour la génération précédente nécessite une stratégie de gestion différente et adaptée. « *Or, les parents continuent à appliquer la même stratégie au moment de l'installation de leur enfant que pour la leur.* »

Conséquences de cette situation

Ne pas maîtriser son rôle de chef d'exploitation peut avoir des conséquences multiples, parfois graves, et inter-dépendants : impacts économiques (endettement bancaire, dettes fournisseurs, manque de trésorerie, besoin privé supérieur à la capacité de l'entreprise), impacts sur la santé (accident, maladie, fatigue psychologique, dépression) et sur l'entente entre associés ou au sein du cercle familial (désaccord, conflit, séparation). Face à cette situation, les intervenants ont émis quelques pistes d'amélioration (voir encadré).

« Les jeunes doivent être accompagnés en tant que chef d'entreprise et non en tant que jeunes qui s'installent, conclut Constant Floquet, président de l'Adasea. Ils doivent être moteurs dans leur installation sinon ça ne peut pas marcher. Le suivi post-installation qui va se mettre en place devrait nous aider à accompagner ceux qui rencontrent le plus de difficultés. »

(1) Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé

(2) Comité Régional de Formation et de Promotion Sociale

Des pistes d'amélioration

« Lors de la formation initiale, les jeunes ne sont pas assez exposés à la vraie vie, estime Claude Meilleur. Il faut qu'on les amène à se poser les vraies questions de chef d'entreprise avec une réflexion stratégique, une analyse des menaces et des opportunités, une maîtrise des forces et faiblesses de leur structure, un calcul de l'impact financier de leur stratégie... » « Ensuite, le parcours à l'installation doit être synonyme de prudence, de réflexion, d'analyse pour éviter l'échec car on part souvent tête baissée dans son projet d'installation sans voir les problèmes qui peuvent rapidement surgir », poursuit Guillaume Guerre. « Il faudrait peut-être aussi accompagner ceux que l'on détecte comme n'étant pas à la hauteur de leur futur rôle de chef d'exploitation lors du RDV CEPP via des formations plus pratiques », suggère Claude Meilleur.

« Les installations se font beaucoup par passion du métier en occultant un peu le côté économique, souligne Julien Boucquemont. Lors du stage 21h, il faut absolument faire de la prévention pour éviter que les jeunes s'installent malgré des montants de reprise d'exploitation prohibitifs. » « Si demain, le ministère de l'agriculture venait à supprimer le stage 21 h, il faudrait réfléchir à la façon de le faire perdurer dans la Marne car ce stage est essentiel pour pousser les jeunes dans leurs retranchements sur leur projet d'installation », poursuit Claude Meilleur.

Photo : Table ronde. De Gauche à droite : Julien Boucquemont, président des JA 51, Adeline Léger, enseignante en gestion en BTS ACSE au lycée agricole de Thillois, Guillaume Guerre, ancien président GDJ et Claude Meilleur, conseiller compétence pour le CEPPP et directeur du CRFPS

Légende photo : Les intervenants de la table ronde ont souligné les différentes raisons pouvant expliquer la difficulté d'endosser le rôle de chef d'exploitation pour certains jeunes installés, difficulté les conduisant parfois à entrer dans le dispositif REAGIR quelques années après leur installation.